

TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS

SESSION 2016

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Etude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Pour la rédaction, seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'une autre couleur, crayon de couleur, feutre, crayon gris, est autorisée le cas échéant.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 23 pages et 5 plans dont 2 plans à rendre avec la copie

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe affecté au sein du service du protocole et événementiel de la commune de TECHNIVILLE de 40 000 habitants. La commune vient de construire un nouvel équipement, dont la vocation est d'accueillir une salle de spectacle et une école de musique.

Le bâtiment qui vient d'être réceptionné n'est pas équipé à ce jour.

L'école de musique est composée de petites salles dédiées à la pratique et à l'apprentissage individuel de la musique, ainsi que d'une salle de dimensions plus importantes dédiée à la pratique collective (répétitions), mais également destinée à recevoir des récitals de musique classique. Cette salle a fait l'objet d'un traitement acoustique particulièrement soigné, lors de la réalisation des travaux de construction.

La salle de spectacle attenante a pour vocation d'accueillir des représentations (musicales et théâtrales). Vous devez concevoir les installations nécessaires à la bonne exploitation de cet équipement.

Question 1 (5 points)

Rédigez une note sur la réglementation incendie applicable à cet équipement en fonction de son type et de son classement.

Question 2 (11 points)

La salle de spectacle a été livrée sans équipements particuliers, hormis un grill technique. La collectivité dispose de 30 modules de type Samia de 2.00 x 1.00 m (hauteur réglable).

- a) Afin d'aider à la décision quant au choix de l'équipement de cette salle, dressez les avantages et inconvénients d'une solution de tribunes démontables par rapport à une solution de tribunes télescopiques.
Compte tenu des éléments de contexte, vous choisirez une solution judicieuse pour les tribunes.
- b) Sur les plans 4 et 5, dessinez une proposition d'implantation des tribunes (configuration spectacle). Cette implantation devra respecter les normes en vigueur et la réglementation incendie, tout en garantissant une capacité d'accueil maximale. Pour cela, vous ferez apparaître également la scène amovible sur le plan. Vous justifierez et expliquerez vos choix.

Question 3 (4 points)

Pour l'inauguration de l'équipement, l'école de musique organise un concert dans la grande salle. Cette représentation va accueillir une classe d'enfants handicapés. Précisez, dans une note rédigée, les modalités d'organisation de cette manifestation.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Arrêté du 5 février 2007 - Dispositions particulières au Type L - Index réglementation sécurité incendie ERP » (extraits) – *batiss.fr* – 23 mars 2010 – 3 pages
- Document 2 :** « Cahier technique Doublet » (extraits) – *Les tribunes télescopiques* – 2011 – 8 pages
- Document 3 :** « Tribunes démontables » (extraits) – *France-tribunes.fr* – consulté le 15 octobre 2015 – 5 pages
- Document 4 :** « Les salles recevant du public » (extraits) – *developpement-durable.gouv.fr* – consulté le 8 janvier 2016 – 4 pages

Liste des plans :

- Plan 1 :** « Plan de l'établissement Rez-de-chaussée » – *Commune* – 2015 – échelle 1/200^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 2 :** « Plan de l'établissement Etage » – *Commune* – 2015 – échelle 1/200^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 3 :** « Coupe AA de la salle » – *Commune* – 2015 – échelle 1/200^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 4 :** « Plan de la salle Rez-de-chaussée » – *Commune* – 2015 – échelle 1/100^{ème} – format A3 – un exemplaire à rendre avec la copie et un exemplaire de secours
- Plan 5 :** « Plan de la salle Etage » – *Commune* – 2015 – échelle 1/100^{ème} – format A3 – un exemplaire à rendre avec la copie et un exemplaire de secours

Attention, les plans 4 et 5 en format A3 utilisés pour répondre à la question 2b sont fournis en deux exemplaires dont un à rendre agrafé à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné. Veillez à n'y porter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...).

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.